

**Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet**



Appel de l'ICA au gouvernement pour consolider et pérenniser le siège du Parlement européen à Strasbourg

Pour en finir avec le feuilleton du siège et consolider et pérenniser (enfin) la présence du Parlement européen à Strasbourg, la ville doit disposer de pouvoirs et de moyens nécessaires et suffisants

Strasbourg doit (pouvoir) s'europeaniser

Si Strasbourg et l'Alsace ont été souvent victimes au cours de leur histoire des antagonismes nationaux, elles ont aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans cette confluence et cette synthèse que Strasbourg et l'Alsace sont véritablement alsaciennes... et européennes. Et c'est aussi, ne l'oublions pas, en raison de cela, que la ville a été choisie en 1949 pour accueillir le Conseil de l'Europe. La reconstruction pouvait que commencer à Strasbourg.

En réponse, Strasbourg se devait de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, Strasbourg et l'Alsace peuvent-elles accomplir leur devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Servent-elles de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Sont-elles un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

Strasbourg a-t-elle relevé le défi ? Tient-elle encore le symbole ? Tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, une simple ville de province ? La ville procède-t-elle de l'esprit européen, quand on sait qu'elle ne fait rien ou pas grand-chose pour défendre et promouvoir sa langue première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue ? La ville vit-elle à 360 degrés ou tourne-t-elle le dos à la moitié du monde qui l'environne : *der Rhein war noch nie so tief!* (Trad. Le Rhin n'a jamais été au profond !).

Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant la part germanitude de son identité, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? L'Europe s'est certes installée à Strasbourg, mais Strasbourg s'est-elle installée en Europe ?

L'Europe ce n'est pas seulement ses institutions ou encore que le périmètre entre l'Orangerie et le Wacken. L'Europe doit être au cœur de Strasbourg et Strasbourg doit être le cœur de l'Europe. À vrai dire, la France n'a jamais conduit à Strasbourg et en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et Strasbourg et l'Alsace n'ont jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire.

Nous appelons la ville de Strasbourg à un sursaut et notamment à se montrer, enfin, allait-on dire, fière d'une bonne part de son passé. La fierté retrouvée et une politique de réappropriation et de développement de ce qu'elles n'auraient jamais dû perdre, à savoir le bilinguisme et la culture bilingue de laquelle il participe, permettront au travers de la mise en application du très européen et postnational principe d'union dans la diversité à Strasbourg et à l'Alsace de gagner en exemplarité. Et ce faisant de consolider la présence des institutions européennes.

Strasbourg doit disposer des pouvoirs et des moyens nécessaires

- S'agissant du bilinguisme et de la culture bilingue, une politique globale de promotion et de reconquête reste à mettre en œuvre.
- S'agissant du Parlement européen, Strasbourg est un siège vide.
- S'agissant des infrastructures, le plus important reste à faire.

A. Une politique globale de promotion et de reconquête en faveur de la langue et de la culture régionales reste à mettre en œuvre

La ville de Strasbourg en coopération avec les autres Collectivités alsaciennes doit disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre à l'école publique :

- un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes)
- et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.

Cette politique scolaire doit trouver un accompagnement **dans les médias publics régionaux** (radio et télévision) dont le cahier de charge doit comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, **doivent être cogérés** d'une part, par l'État et d'autre part, par la ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes dans des structures ad hoc.

A cette fin devront être créées par la loi, dans le cadre d'une « différenciation », au niveau de l'Alsace, des « **Hautes Autorités décentralisées** » spécialement dédiées l'une à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales et l'autre aux médias publics alsaciens. Chacune rassemblera les compétences de l'État et les contributions de la ville de Strasbourg et des autres Collectivités alsaciennes, en concertation avec les représentants des acteurs et des usagers impliqués respectivement dans l'enseignement et dans les médias publics.

La ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes doivent notamment être ensemble dotées d'un **Conseil consultatif de la culture, d'un Office public de langue régionale** (allemand standard et dialectal), **d'un Lieu d'Alsace** qui serait un centre de documentation, de rencontre et de débats, un instrument de connaissance et de transmission de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi un laboratoire de projets pour les jeunes notamment. Il sera ouvert à toute la population et disposera d'antenne dans les principaux centres urbains alsaciens. **Le gouvernement de la République est-il prêt à engager les réformes nécessaires demandées?**

B. Strasbourg est un siège vide qui n'accueille que les sessions plénières 4 jours par mois.

Le siège du Parlement européen est à Strasbourg¹, mais est-ce bien vrai ? **Le secrétariat général du Parlement est à Luxembourg** où travaillent en permanence environ 3000 fonctionnaires européens². Bruxelles abrite, elle aussi, un nombre de fonctionnaires du Parlement européen presque équivalent³.

¹ Logiquement, les réunions d'un parlement se tiennent à son siège. Or Strasbourg, siège du Parlement n'accueille que les sessions plénières mensuelles de quatre jours. A Bruxelles se tiennent les sessions plénières supplémentaires trois semaines sur quatre et les commissions du Parlement. Alors que le secrétariat s'en trouve à Luxembourg

Ce triple siège de facto a un coût budgétaire (des dizaines de millions d'euros) et environnemental (des milliers de tonnes de CO2) lié aux fréquentes transhumances des eurodéputés et de son personnel. Logiquement, une majorité d'eurodéputés a approuvé un texte proclamant que leur institution « serait plus efficace » si elle occupait « un seul lieu ».

Bruxelles abrite : - le Parlement européen, - le Conseil de l'Union européenne, - la Commission européenne, - le Comité économique et social, - le Comité des Régions, - l'Agence européenne de Défense, - l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture, - l'Agence exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation, - l'Agence communautaire de contrôle des pêches, - l'Autorité européenne de

Pour clore une fois pour toutes ce feuilleton du siège qui dure depuis le début de la construction européenne et qui est incompréhensible aux Alsaciens, il est clair qu'il faut **faire du siège attribué à Strasbourg un vrai siège**. Logiquement d'un point de vue organisationnel et budgétaire, il s'agit de lui donner consistance en transférant à Strasbourg ce qui est constitutif d'un siège, c'est-à-dire tous les services du Secrétariat général du Parlement européen basés à Luxembourg⁴.

Ce transfert ne peut évidemment passer que par une négociation préalable entre les deux gouvernements concernés à Paris et à Luxembourg. Il faudra ensuite requérir du Conseil des ministres européens la garantie de compenser les transferts vers Strasbourg par l'établissement à Luxembourg de services des Institutions de l'Union équivalents en nombre à ceux qu'ils ont cédés à Strasbourg. On le voit, la balle est aujourd'hui comme hier, entre les mains du gouvernement français. **Mais le gouvernement actuel est-il davantage déterminé à se battre pour Strasbourg que tous ceux qui l'ont précédé ?**

C. Strasbourg doit améliorer son accessibilité en particulier par la liaison ferroviaire avec Bruxelles et Luxembourg.

Il faut toujours au minimum 3 heures 30 aux trains qui assurent la liaison quotidienne des 440 km reliant Strasbourg à Bruxelles⁵. Cette situation reflète le désintérêt de toutes les autorités nationales, quelles qu'elles soient, pour la ligne Strasbourg-Bruxelles, laquelle relie les lieux de travail habituels des Institutions européennes, mais ne présente pas un intérêt national direct !

Si Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes décidaient de se mobiliser pour accueillir le secrétariat général du Parlement européen, la liaison de train à grande vitesse Strasbourg/Bruxelles aurait beaucoup d'avantages. Sur une telle distance (440 km) tous les experts en conviennent, le TGV est le moyen de transport idéal comparé aux performances de l'avion ou de la route puisque Strasbourg et Bruxelles seraient reliés en nettement moins de 2 heures de centre-ville à centre-ville. Cela permettrait aussi de revivifier l'axe de communication Benelux/Suisse/Italie dont nous sommes situés à mi-chemin.

À y regarder de plus près, les travaux de Ligne à grande vitesse (LGV) à réaliser ne sont, somme toute, pas hors de portée. Pour y arriver il faut cependant une volonté politique forte pour convaincre les gouvernements concernés en France, au Grand-Duché de Luxembourg et surtout en Belgique de l'intérêt de ce projet⁶. En effet, sur les 440 km séparant Strasbourg de Bruxelles, ce sont finalement seulement + ou – 290 km de ligne à grande vitesse (LGV) nouvelles à réaliser pour assurer la connexion entre les 3 villes. Il s'agit d'une part de 88 km à réaliser en concertation entre la France et le Grand-Duché sur le trajet qui va de la gare Lorraine-TGV (située entre Metz et Nancy) et Luxembourg. Le gros morceau ce sont les 200 km à réaliser en Belgique pour relier Bruxelles à Luxembourg. D'après les échos que l'on peut glaner ci et là, il apparaît que les autorités belges tout en souhaitant formellement une amélioration de la ligne Bruxelles-Luxembourg existante, qui est

Surveillance GNSS, - l'Agence exécutive pour la Recherche, - l'Agence exécutive du Conseil européen de la Recherche, - l'Agence exécutive du Réseau transeuropéen de Transport.

2 (ressources humaines, budget, service juridique, traduction et même les directions des séances et des actes législatifs fonctionnellement liées à la session plénière)

3 (secrétariat des nombreuses commissions parlementaires et secrétariat des groupes politiques)

⁴ Luxembourg dispose aujourd'hui : - du Secrétariat général du Parlement européen et les services administratifs, - de la Cour de justice de l'Union européenne et le Tribunal de première instance, - de la Cour des comptes européenne, - de la Banque européenne d'investissement, - du Fonds européen d'investissement, - du Fonds européen de stabilité financière, - du Mécanisme européen de stabilité, - d'Eurostat, - de l'Office statistique de l'Union européenne, - de l'Office des publications officielles, qui est l'éditeur officiel de l'Union, - du Centre de traduction des organes de l'Union européenne, - de l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs, - de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.

⁵ Par contre, en un peu plus de 5 heures on peut aussi avaler à présent les 830 km séparant Marseille de Strasbourg avec le TGV Rhin/Rhône

⁶ Un tel projet répond parfaitement aux critères de "grand projet d'intérêt européen" déjà établis par Jacques Delors en son temps. Il répond à l'objectif affiché de favoriser l'emploi et la croissance. Son financement devra provenir de sources multiples tant nationales qu'européennes, comprenant des aides non remboursables et des prêts. Il correspond à la mission de la Banque européenne d'investissement à Luxembourg de financer par des prêts tout ou partie de projets structurants de cette nature qui plus est, d'intérêt européen.

Ne nous y trompons pas, si des négociations ne sont pas engagées sur les deux points exposés (transfert du secrétariat et voie LGV), les adversaires de Strasbourg continueront leur bataille de harcèlement jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause d'une manière ou d'une autre. Jamais ils ne nous laisseront tranquilles. Leur point de vue est simple. Ils considèrent que si d'une part Strasbourg, que les Traités désignent nommément comme siège du Parlement européen, et avec elles les autres Collectivités alsaciennes et d'autre part les autorités françaises, n'exercent pas leur droit d'héberger le Secrétariat général, c'est implicitement que les autorités françaises renoncent à exercer ce droit.

totallement obsolète, considèrent qu'il ne s'agit pas là d'une priorité. Le non-dit, c'est que la Belgique n'a pas intérêt à améliorer la liaison entre les trois villes qui renforcerait la place financière de Luxembourg et le rôle européen de Strasbourg...

De leur côté, les autorités luxembourgeoises s'opposeraient sans doute au projet en arguant du fait qu'elles perdraient dans notre schéma le secrétariat du Parlement, mais le Luxembourg ne dispose-t-il pas par ailleurs d'un grand nombre d'institutions européennes devant toujours rester en réseau (voir note n°4).

Le gouvernement français est-il prêt à s'engager pour convaincre les autorités belges et luxembourgeoises de monter ensemble ce projet de liaison à grande vitesse des lieux de travail des institutions européennes qui est d'un intérêt essentiel pour Strasbourg ?

Pierre Klein, président de l'ICA